



100% Féminines

Règlement de la course : LA CENONAISE

La course est organisée par la Municipalité de Cenon-sur-Vienne le samedi 12 octobre 2024. Il s'agira de la 1^{ère} édition. La Cenonaïse est une course festive et caritative au départ et à l'arrivée du Parc de la Grand'Maison. Elle est ouverte aux coureuses licenciées et non licenciées.

DÉPART et TARIFS :

Départ des 2 courses à 15h. Les fonds seront reversés au profit du fonds Aliénor du CHU de Poitiers.

Le tarif est de 9€ pour le 5 km et 11€ pour le 10 Km (frais de plateforme inclus).

Les inscriptions se feront uniquement via le site www.runchrono.fr avec paiement en ligne. Pas d'inscription sur place.

Tout engagement est personnel ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La signature parentale est obligatoire pour les filles mineures à la participation à l'une des 2 courses.

ANNULATION :

En cas de force majeure, d'intempérie, de catastrophe naturelle ou de tout autre circonstance mettant en danger la sécurité et/ou la santé des participantes, l'organisation se réserve le droit, de modifier ou d'annuler l'épreuve sans que les participantes puissent prétendre à un quelconque remboursement. En cas de conditions sanitaires défavorables, les participantes pourront prétendre à un remboursement.

RETRAIT DES DOSSARDS :

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixe sur la poitrine par épingles ou porte dossard devant.

Les dossards seront à retirer **sur présentation d'une pièce d'identité le samedi de 13h30 à 14h45.**

Aucun retrait de dossard ne pourra être effectué pour le compte d'une tierce personne ou d'un groupe.

CERTIFICATS MÉDICAUX :

Les coureuses licenciées de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre en ligne la copie de la licence ou Pass-running.

Licence acceptée selon le code du sport : Athlé compétition (FFA) ; Athlé santé loisirs option running (FFA) ; Pass-running (FFA) ; PSCF mention athlétisme ; FCGT mention athlétisme ; UFOLEP, FFCO, FFPM, UGSEL et UNSS engagé par l'établissement ou l'association sportive.

Les coureuses non licenciées, françaises ou étrangères ou les coureuses licenciées à une autre fédération devront joindre en ligne la copie du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant d'au moins d'un an à la date de l'épreuve.

***Attention la responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe ou celle d'une licence acceptée par la FFA)

ACCOMPAGNATEUR :

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité par la Municipalité de Cenon-sur-Vienne (y compris vélo) ne seront autorisés sur le parcours.

CHRONOMÉTRAGE :

Le chronométrage sera établi par une société spécialisée. Votre puce électronique se déclenchera au départ de la course et donnera votre temps de course sur la ligne d'arrivée.

***Attention, vous devrez restituer votre puce après le passage de la ligne d'arrivée. Nous comptons sur vous.

RAVITAILLEMENT :

Ravitaillement seulement à l'arrivée. Pas de ravitaillement sur le parcours.

SIGNALISATION :

Des signaleurs motorisés seront présents sur le devant et arrière des 2 courses + fléchage au sol.

A chaque croisement, des signaleurs munis de gilet fluo, seront là pour indiquer le parcours.

***Les coureuses seront prioritaires sur la voie publique mais elles devront malgré tout se conformer au code de la route.

DÉPART/ARRIVÉE ET PARKING :

Départ/arrivée au parc de la Grand'Maison – 11 rue d'Alsace – 86530 Cenon-sur-Vienne.

Des parkings seront à la disposition à moins de 500m du départ et arrivée.

SERVICE MÉDICAL :

Le service médical est assuré par la FFSS. Présence sur les lieux d'un poste de secours et de 6 secouristes avec liaison radio et d'un véhicule d'intervention.

La course pourrait être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'une blessée.

SANITAIRES/DOUCHES :

Sanitaires disponibles sur place. Les douches ne seront pas utilisables.

ASSURANCE :

Responsabilité civile, conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants à la Cenonaise.

Les licenciées bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participantes de s'assurer personnellement.

CATÉGORIES :

Les 2 courses sont ouvertes à partir de la catégorie cadette jusqu'au masters. La course 5 km est ouverte à partir des minimes.

*** Les minimes ne peuvent courir que 5 km.

RÉCOMPENSES :

Les 3 premières du scratch 5 et 10 km recevront une récompense et un tirage au sort des dossards sera effectué lors de la course et sera affiché à l'arrivée.

UTILISATION D'IMAGE :

« J'autorise les organisateurs de la Cenonaise, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la course « La Cenonaise », sur tous supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires »

CONCLUSION :

L'inscription d'une participante certifie son engagement sans restriction à l'ensemble des dispositions du règlement « LA CENONAISE 2024 »